

CODE DE VIE

Ecole des Grands-Chemins

2026-2027





Sommaire



Ce que tu vas trouver dans ton livret ✨

- 01**  Les 4 règles à respecter p. 3
- 02**  Matrice comportementale p. 4 - 5
- 03**  Code de vie - extérieur p. 6 - 7
- 04**  Règles de fonctionnement p. 8
- 05**  Interventions éducatives p. 9
- 06**  Conséquences éducatives p. 10
- 07**  Encadrements légaux p. 11 - 13
- 08**  Je règle mes conflits p. 14



Les 4 règles à respecter

Voici pourquoi nous respectons chacune des règles ✨

1



La sécurité



Pour éviter des accidents je dois...

- Assurer ma sécurité et celle des autres en évitant les accidents et les blessures
- Avoir du plaisir à jouer avec les autres
- Apprendre à vivre en société

2



La réussite scolaire



Pour réussir je dois...

- Assurer la qualité de ma participation en classe
- Ne pas déranger les autres élèves de ma classe
- Favoriser ma réussite scolaire
- Être en mesure de bien suivre les cours

3



Le respect de soi et des autres



Je dois le respect pour...

- Me sentir en sécurité et en confiance
- Vivre dans un climat agréable et harmonieux
- Respecter les différences individuelles
- Me respecter et respecter les autres

4



Le respect de l'environnement



Je dois respecter l'environnement pour...





- Vivre dans un milieu propre et agréable
- Accéder à du matériel en bon état



Matrice comportementale

J'utilise des gestes et des paroles adéquates (proscrire les insultes, les mots injurieux et les gestes violents) en tout lieu et en tout temps.

◀ Première partie — voir suite page suivante ▶





Valeurs	Salle de classe	Corridors, casiers, escaliers	Salle des toilettes	Gymnase / vestiaire
 La sécurité	Je suis au bon endroit au bon moment. Je circule calmement. Je joue de façon sécuritaire.	Je circule calmement. Je suis au bon endroit au bon moment.	Je suis au bon endroit au bon moment.	Je respecte les règlements des jeux. Je joue de façon sécuritaire. J'ai une tenue vestimentaire adéquate. J'utilise le matériel de la bonne façon.
 La réussite scolaire	J'arrive à l'heure. Je fais le travail demandé.	—	—	J'arrive à l'heure. Je fais le travail demandé. J'ai mes souliers de course et mes vêtements de rechange.
 Le respect de soi et des autres	Je suis au bon endroit au bon moment. Je circule calmement et en silence (selon le moment). J'arrive à l'heure.	Je circule calmement et en silence (selon le moment). Mon matériel est au bon endroit.	Je suis au bon endroit au bon moment.	Je parle à voix basse (vestiaire). J'utilise ma démarche de résolution de conflit (aide de l'adulte au besoin). Je suis au bon endroit au bon moment.
 Le respect de l'environnement	Je garde les lieux propres et en bon état. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.			

Pour le respect de soi et des autres

Tout lieu : j'ai une tenue vestimentaire adéquate.



◀ Seconde partie — les autres lieux

Valeurs	Bibliothèque	Terrain et cour d'école	Service de garde	Lieu de dîner	Lieu de rassemblement
 La sécurité	Je suis au bon endroit au bon moment. Je circule calmement et en silence (selon la consigne).	Je suis au bon endroit au bon moment. Je respecte les règlements des jeux. Je joue de façon sécuritaire. J'ai une tenue vestimentaire adéquate.	Je suis au bon endroit au bon moment. Je respecte les règlements des jeux. Je joue de façon sécuritaire. Je mange uniquement ce qui m'appartient (contenu de ma boîte à lunch ou mon plateau).	Je suis au bon endroit au bon moment. Je mange uniquement ce qui m'appartient. Je circule calmement et en silence (selon le moment).	Je suis au bon endroit au bon moment.
 La réussite scolaire	—	—	—	—	—
 Le respect de soi et des autres	Je circule calmement et en silence (selon le moment).	J'utilise ma démarche de résolution de conflit (aide de l'adulte au besoin).	Je circule calmement et en silence (selon le moment). J'utilise ma démarche de résolution de conflit.	Je garde les lieux propres. J'utilise ma démarche de résolution de conflit.	Je circule calmement et en silence (selon le moment).
 Le respect de l'environnement	Je garde les lieux propres et en bon état. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.				

Engagement

À l'école des Grands-Chemins, chacun a un rôle à jouer pour faire de notre milieu un endroit où il fait bon vivre et apprendre, ensemble.

L'élève s'engage à respecter le code de vie et à poser des gestes qui contribuent à un climat positif, sécuritaire et bienveillant.

Les parents s'engagent à accompagner leur enfant dans cette démarche, à encourager le respect des règles et à collaborer étroitement avec l'école.

Aux Grands-Chemins, nous avançons dans la même direction... pour le bien-être et la réussite de chacun 



En prévention, voici les zones de jeux sécuritaires. Chacun est responsable de respecter sa zone de jeu.



Nos attentes

- Jouer avec plaisir
- Jouer en sécurité
- Au signal de l'adulte, je m'arrête
- Respecter les autres et soi-même
- Respecter le matériel de l'école
- Terminer le jeu immédiatement lorsque la cloche sonne



Règles générales à la récréation



Ballons

Lorsque le ballon est sorti accidentellement de sa zone, l'élève doit le récupérer avec les mains et revenir calmement dans sa zone afin de poursuivre le jeu.



Jeu de course

Pour les jeux de course, veuillez respecter la zone réservée à la tag (zone TAG).



Zone transitoire

Veuillez choisir la cour d'école ou le terrain synthétique sans tarder.

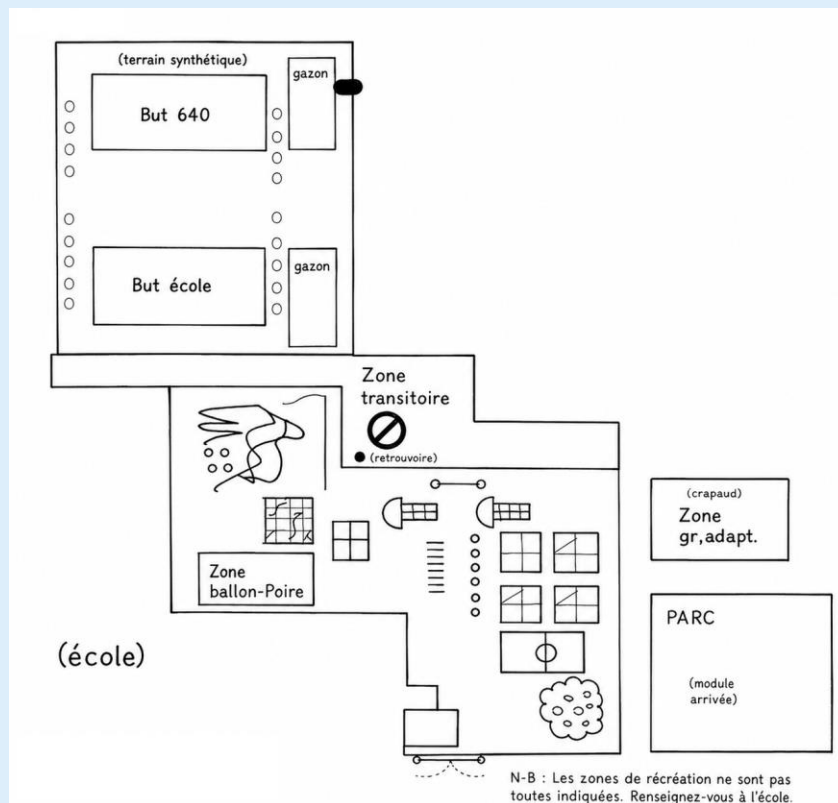


Zone synthétique

Les élèves devront respecter les horaires des buts qui leur sont assignés (but école ou but 640) et bien délimiter leur espace de jeu dans les zones libres. La zone gazonnée à l'extrémité du but 640 (gazon) est interdite dû au trou.



Plan de la cour d'école



Objets



Objets de la maison

Les objets de la maison sont permis, seulement s'ils n'occasionnent pas de conflit. L'adulte se réserve le droit de confisquer l'objet.

Ballon-poire dans le module araignée

Il n'est pas permis d'apporter un ballon-poire dans le module araignée.



N.B. : Les zones de récréation ne sont pas des cours de gymnastique.



Horaire de l'école

- Avant-midi : 7 h 40 à 11 h 05
- Après-midi (réguliers) : 12 h 25 à 14 h 45
- Après-midi (athlètes) : 12 h 05 à 14 h 25



Retards et absences



- Les parents se doivent d'aviser l'école dès qu'ils savent que leur enfant sera absent ou en retard via le portail parents ou l'application Clic École.
- Les retards et absences sont consignés. Une accumulation peut entraîner un suivi avec la direction.



Sécurité - débarcadère et stationnement



- Le débarcadère est réservé aux véhicules qui déposent ou récupèrent un élève (arrêt bref).
- Pour la sécurité de tous, je circule lentement et je respecte la signalisation.



 *Voici quelques exemples d'interventions éducatives mises en place par l'école.*



Rappel de la règle avant la tenue d'une activité



Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec les élèves



Rencontres individuelles avec le titulaire



Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements



Référence aux professionnels concernés (avec accord des parents)



Rencontre de l'élève et ses parents



Mise en place d'un plan d'intervention



Communication entre l'école et la maison



Soutien au développement des habiletés sociales



Récréations guidées



Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans sa classe



Plan d'accompagnement




Suivi avec un éducateur spécialisé



Rencontre avec la direction de l'école




 **Principe de différenciation** : après analyse de la situation, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés en appliquant le principe de différenciation.



Sanctions possibles



- Avertissement verbal ou écrit
- Retrait de privilège
- Perte d'une récréation
- Réflexion sur la situation et explication
- Retrait de la classe avec du travail supervisé
- Confiscation de l'objet interdit à l'école
- Retenue pendant ou après les heures de cours
- Pratique du comportement attendu
- Geste réparateur ou travaux communautaires
- Reprise du temps perdu
- Excuses verbales ou écrites
- Vêtements obligatoires fournis par l'école
- Remboursement ou remplacement de matériel
- Suspension interne ou externe (max. 5 jours)

 **Mesure exceptionnelle** : révocation d'inscription ou expulsion du CSSMI.



📖 Énoncés tirés du règlement sur les règles de conduite, de la Loi 94 et de la Loi sur l'instruction publique.



● Violence et intimidation

- Interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.



Civisme

Droit :

Devoir :

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :

- Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
- Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- Vouvoyant le personnel de l'école ;
- Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
- Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
- Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
- Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
- Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.

L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.



Droit de fouille



Droit de fouille à l'école

Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.

La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.



Appareils électroniques

Interdiction au primaire

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école.

Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

i À noter : *malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.*



Sanctions en cas de non-respect

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

1

1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.

2

2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.



🌟 Une démarche simple pour résoudre les conflits avec respect.

Étape

1



Je me calme

Je respire profondément et je prends du recul.



Étape

2



J'écoute et je m'exprime

Chacun parle à son tour, sans interrompre.

Étape

3



Je cherche des solutions avec l'autre

Ensemble, on imagine des solutions possibles.

Étape

4



Je choisis une solution avec l'autre et je l'applique

On retient une solution et on la met en pratique.



🔄 Si le conflit persiste, recommence les 4 étapes ou demande l'aide d'un adulte au besoin.